



Port-au-Prince le 11 Mars 2021

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre les soussignes

CHANATOVA CONSTRUCTION représenté par son directeur General Monsieur Patrick DESSOURCES Identifiée par son Nif : 004-324-597-0 propriétaire demeurant et Domicilié à Port-au-Prince

ET

Gromone An Pale représenté par **Mr Wesner Derisse** identifié par son Id : Propriétaire demeurant à Gros-Morne

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

Il concerne la réhabilitation de la place de Gros-Morne.

Obligation du contracteur

- Le contractant s'engage à fournir avec compétence et dévouements son service.
- Le contractant s'engage à fournir ces services pendant une durée ne dépassant pas 80 jours
- Le contracteur s'engage à respecter les clauses de ce contrat sauf en cas de force majeure.
- Le contracteur s'engage à versé 30% comme premier versement, 30% pour le second versement et 40% pour le dernier versement .
- L'ingénieur responsable du chantier est l'ingénieur Dulfrid Michael Julien .



CHANATOVA CONSTRUCTION

Votre construction notre soucie

Delmas 95 # 10

Tel: (509) 38548945

(509)40892470

E-mail :patrick_dessources@yahoo.fr

TRANSACTION		
NOMBRE DE VERSEMENT	POURCENTAGE DE VERSEMENT	TOTAL
PREMIER VERSEMENT	30%	11234.03\$ US
DEUXIEME VERSEMENT	30%	11234.03 \$ US
DERNIER VERSEMENT	40%	14978.706 \$ US
	TOTAL	37446.766 \$ US

Le contracteur s'engage à versé **37446.767** \$ us pour l'ensemble des travaux mentionné dans le devis.

Le contracteur s'engage à mettre à la disposition de la firme une maison pour une durée de trois (3) mois.

Le contracteur s'engage à verser 2900\$ us a la firme comme avenant pour ajout de trois chaises sur la place.

Fin du contrat

Le présent contrat prend fin de plein droit le 31 Mai 2021.

Patrick Dessources

CHANATOVA CONSTRUCTION

Wesner Derisse

GROMONE AN PALE